

EXPRESSION VERSUS LOCUTION : À LA RECHERCHE D'UNE DISCRIMINATION

Jana Brňáková
Université d'Ostrava

jana.brnakova@osu.cz

Résumé. La catégorie des unités phraséologiques françaises, qui correspondent aux groupements de mots figés ayant une signification figurée, ne dispose pas d'une dénomination terminologique précise. Il existe plusieurs équivalents (« expression », « locution », etc.) traités en terminologie linguistique comme synonymes sans distinction plus nette. Comme guide de distinction peut nous servir l'œuvre de G. Gross (*Les expressions figées en français*), dans laquelle l'auteur définit le terme de « locution » en tant que groupement de mots polylexical du type prépositive ou conjonctive qui facilite l'engendrement syntaxique de l'énoncé. Par conséquent le terme « expression » est réservé au groupement de mots dont les constituants ont perdu leurs significations au profit de l'ensemble et forme ainsi une « expression » inhérente à une langue particulière qui n'est pas en général traduisible mot-à-mot dans d'autres langues étrangères.

Mots clés. Phraséologie. Expression figée. Locution prépositive. Locution conjonctive. Groupement de mots figé.

Abstract. „Expression“ versus „locution“: Towards terminological and conceptual distinction. The category of French phraseological units, which subsumes idioms or phrasemes, lacks a precise terminologically unified common term. There are several equivalents employed for the particular group such as „locution“ or „expression“ which, however, have been used in the field of linguistic terminology as synonymous regardless of their precise delimitation. An attempt at a more systematic approach has been made by G. Gross in his *Les expressions figées en français* where the term „locution“ denotes a multi-word idiomatic unit with the capacity of forming a prepositional

or conjunction phrase. Such a unit, then, contributes to the syntactic make-up of the proposition. It follows that the concept „expression“ has been employed to refer to those phraseological units whose individual elements lost their original meaning. Consequently, these new units have been included among other standard phraseological units of the particular language and they do not find their full translation equivalents in other languages.

Key words: Conjunction phrase. Idiom. Phraseme. Phraseology. Phraseological unit. Prepositional phrase.

1. Introduction

Même si les études savantes, qui analysent les notions de « locution » et celui d'« expression », ne manquent pas, elles sont marquées par un grand flottement terminologique absent de définitions rigoureuses. Les termes en question, employés habituellement comme synonymes sans distinction plus nette, sont définis par les linguistes d'une manière très vague. En plus, les aspects relevés comme propres soit à la « locution » ou à l'« expression » sont souvent contradictoires à l'intérieur d'un même ouvrage. Pour sortir de ce flou terminologique, plusieurs linguistes s'occupant de ce domaine de la langue cherchaient à forger un nouveau terme plus adéquat à leur conception d'analyse. Il en résulte une quantité immense de différents termes dénommant la même entité linguistique. Pour avoir au moins une idée approximative du nombre de termes souvent ambigus, nous nous permettons de reproduire tout un passage de l'œuvre d'Isabel González Rey. Cette spécialiste du domaine phraséologique a rassemblé tous les termes qu'elle avait heurtés au cours de ses recherches heuristiques :

Combinaison stable, combinaison fixe, expression idiomatique, expression imagée, expression figée, expression figurée, expression toute faite, façon de parler familière, façon de parler populaire, formule métaphorique, formule stéréotypée, parler populaire, formule métaphorique, formule stéréotypée, groupe de mots, groupe de mots lexicalisés, lieu commun, locution figée, locution idiomatique, locution figurée, mot composé, nom composé, parler familier, parler populaire, phrase toute faite, phrase figée, unité polylexicale, unité phraséologique, unité locutionnelle, unité complexe (González Rey, 2002: 48).

Cet article ne vise pas à juger le bien fondé de toutes les subtilités qui ont conduit les linguistes à introduire les termes mentionnés ci-dessus. Nous tâcherons d'éclaircir l'usage de deux termes — « expression/locution » — considérés comme les plus courants et en même temps les plus ambigus. Sans nous préoccupant du nombre d'adjectifs qualificatifs (imagée, figée, figurée, toute faite, etc.) qui accompagnent les deux termes parallèlement, nous voulons rendre lucide le statut de deux notions dans l'ensemble hétérogène de différentes unités phraséologiques en français. Pour atteindre ce but nous sommes obligés d'effectuer une consultation comparatiste des études de référence et d'en tirer une conclusion satisfaisante basée sur des arguments massues.

L'historique des recherches

En général, tous les linguistes, qui abordent le domaine de phraséologie et en particulier ses unités minimales, commencent par un parcours référentiel remontant à Ferdinand de Saussure et ses disciples.

Ferdinand de Saussure dans le chapitre « Les entités concrètes de la langue » de *Cours de linguistique générale* constate « qu'il y a des unités plus larges que les mots : les composés (*porte-plume*), les locutions (*s'il vous plaît*), les formes de flexion (*il a été*), etc. » (1972: 48). Et il est aussi conscient des difficultés de leur délimitation : *Mais ces unités opposent à la délimitation les mêmes difficultés que les mots proprement dits, et il est extrêmement difficile de débrouiller dans une chaîne phonique le jeu des unités qui s'y rencontrent et de dire sur quels éléments concrets une langue opère* » (ibid.).

Mais déjà Ferdinand de Saussure lui-même introduit encore deux autres termes – « expression » et « locution toute faite » qu'il emploie sans distinction plus précise comme en témoigne le paragraphe suivant repris encore une fois dans l'œuvre *Cours de linguistique générale* :

On rencontre d'abord un grand nombre d'expressions qui appartiennent à la langue ; ce sont les locutions toutes faites, auxquelles l'usage interdit de rien changer, même si l'on peut y distinguer, à la réflexion, des parties significatives (cf. à quoi bon ? allons donc ! etc.). Il en est de même, bien qu'à un moindre degré, d'expressions telles que prendre la mouche, forcer la main à quelqu'un, rompre une lance, ou encore avoir mal à (la tête, etc.) à force de (soins, etc.), que vous ensemble ?, pas n'est besoin de..., etc., dont le caractère usuel ressort des particularités de leur signification ou de leur syntaxe. Ces tours ne peuvent pas être improvisés, ils sont fournis par la tradition (de Saussure, 1972: 172).

Certes, nous ne pouvons lever aucune objection à cette analyse incomplète car le thème traité par Ferdinand de Saussure est beaucoup plus large. Il propose même la fondation d'une nouvelle science nommée sémiologie qui étudierait « la vie des signes au sein de la vie sociale » (de Saussure, 1972: 3).

Les disciples de Ferdinand de Saussure, conscients des troubles méthodologiques, ont approfondi leur taxinomie comme en témoigne la hiérarchisation des groupements de mots due à Charles Bally. Cette typologie évite même le terme de « locution » ou d'« expression » et propose un terme générique, celui d'« unité phraséologique », nommée aussi axiologiquement « groupes agglutinés » qui sont définis par Bally comme « les unités [...] liées par un figement, par ex., *avoir lieu, tout à coup*, etc. » (Bally, 1905: 66).

Un autre disciple de Ferdinand de Saussure, Albert Sechehaye, dans son étude

« Locutions et composés » traite les rapports entre les groupements de mots stables et les mots composés. Il est persuadé que la différence entre les deux réside dans la syntaxe. Tandis que dans les mots composés les constituants sont identifiables, dans une unité phraséologique les éléments lexicaux perdent leur acception au profit de l'ensemble. Albert Sechehaly propose pour ces derniers la dénomination de « synapsie » qui apparaît également dans l'œuvre de Benveniste¹.

¹ Cf. Benveniste (2000: 171).

Dans les années 60 du 20^e siècle, Pierre Guiraud publie dans la collection *Que sais-je ?* une étude intitulée « Les locutions françaises ». Comme le titre indique, on s'attendrait à des efforts d'analyser cette entité langagière plus en détail. Cependant ce n'est que l'introduction qui est dédiée aux traits définitoires où l'auteur constate qu'une locution est une *expression constituée par l'union de plusieurs mots formants une unité syntaxique et lexicologique* (Guiraud, 1961: 5). Dans les chapitres suivants, Pierre Guiraud aborde les phénomènes d'ordre culturel et social qui contribuent à la formation du patrimoine linguistique commun, tel que les allusions bibliques, les récurrences littéraires etc.

3. L'état actuel de recherches

L'une des dernières études consacrées au phénomène de l'unité phraséologique et son typologie était élaborée par Pierre Frath et Christopher Gledhill. Les deux ont essayé de répondre à la question ontologique de base *Qu'est-ce qu'une unité phraséologique ?*² à travers les analyses des aspects dénominatifs, référentiels et micro-syntaxiques. Ils ont ainsi essayé de démystifier cet assemblage d'éléments dont l'agencement ne suit pas des régularités syntaxiques mémorisées. Ils en tirent la conclusion qui réside dans le phénomène du figement tout en constatant que l'unité phraséologique est :

une entité référentielle à géométrie variable au sein d'un continuum d'expressions référentielles qui vont de l'unité lexicale à la phrase en passant par l'unité phraséologique, puis au paragraphe et au texte en entier (Frath – Gledhill, 2005: 24).

Ils distinguent trois catégories de base des unités phraséologiques : **UP** lexicales, **UP** semi-figées et **UP** ouvertes. Cette typologie permet aux deux linguistes de ne plus se préoccuper de longues analyses notionnelles concernant les problèmes de dénomination qui n'ont pas pour le moment débouché sur un consensus.

Le lexème « expression », suivi d'adjectifs « très figée » y apparaît dans le premier paragraphe dédié justement aux catégories d'entités élémentaires de toute la pyramide des phénomènes phraséologiques. Il est débarrassé de sa valeur terminologique en ne gardant que la signification intuitivement claire à tous ceux qui l'emploient.

4. Expression et/ou locution dans la terminologie dictionnaire

Si on recourt à l'œuvre de référence dont le but est avant tout pratique ou pragmatique – le dictionnaire des expressions et locutions – où nous nous attendrions à une terminologie fonctionnelle aux services des acquis langagiers incontestables, nous serons confrontés à *une tentative de définition savante – et peut-être naïve...* (Rey – Chantreau, 1999: VI) qui constitue la réponse à la question préalable « *Qu'appelle-t-on donc ici une locution, une expression ?* » (ibid.).

Tout en avouant le statut indépendant aux deux termes en question, A. Rey enchaîne la définition de l'« *expression* » par la constatation qu'« on pourrait [en] dire la même chose » (ibid.: VI) qu'à propos de « locution », c'est-à-dire : les deux sont

² Cf. Frath – Gledhill (2005: 25).

[...] une unité fonctionnelle plus longue que le mot graphique, appartenant au code de la langue (devant être apprise) en tant que forme stable et soumise aux règles syntactiques de manière à assumer la fonction d'intégrant (au sens de Benveniste) (ibid.).

Les limites entre « locution » et « expression » résident selon A. Rey (Rey – Chantreau, 1999), dans le critère de la genèse et du sémantisme. Etymologiquement le terme « locution » vient du mot latin *locutio*, de *loqui* qui signifie selon Deschamps en 1392 « manière de parler » ou selon Richelet en 1690 « groupe de mots ». A. Rey se sert de ces données historiques pour démontrer qu'une « locution » est « manière de dire, manière de former le discours, d'organiser les éléments disponibles de la langue pour produire une forme fonctionnelle » (Rey – Chantreau, 1999: VI).

De ce fait résulte d'ailleurs selon A. Rey le bien fondé des dénominations tout à fait courantes telles que « locution adverbiale », « locution prépositive » etc. qui constituent plutôt une sorte de mots grammaticaux complexes.

A la différence de la « locution », l'« expression » est répertorié dans les dictionnaires usuels de la langue avec la première acception de 'manière d'exprimer, de s'exprimer' ce qui englobe d'après A. Rey les nuances d'ordre rhétorique ou stylistique qui voisinent avec les tropes. Ainsi les expressions « sont le plus souvent imagées, et familières : elles mettent dans le discours une couleur que les énoncés régulièrement produites n'ont pas » (Rey – Chantreau, 1999: VII).

A. Rey franchit les limites esquissées par lui-même entre une « locution » et « expression » en décrivant l'organisation générale et le contenu des articles. Il évoque à titre d'exemple le mot-clé *œil* qui apparaît dans une locution nominale, adjective, verbale et locution-phrase. Les exemples illustrant chaque catégorie respective de locutions vont cependant à l'encontre de sa propre taxinomie car ils ont été formés suite à une figure de style.

Malgré cette inadvertance, nous reconnaissons la distinction entre une « locution » et une « expression » dans la mesure où une « expression » relève du domaine des métasémèmes aboutissant à la formation de l'aspect figé.

De la même manière procède également Isabel González Rey dans sa *Phraséologie du français*. Elle situe « les expressions idiomatiques » entre les sous-ensembles de parémies ayant une forme fermée (non déclinable) et de collocations dotées d'une valeur dénotative et référentielle. Dans sa conception avisée ci-dessus « les expressions idiomatiques » sont « pourvues d'un sens figuré ...ayant une valeur connotative et un emploi inférentiel » (Rey, 2002: 1973).

Le terme de « locution » est par la suite réservé en accord avec Gaston Gross à *tout groupe dont les éléments ne sont pas actualisés individuellement* » (1996: 14) au sens d'être traités comme séquences outils pour engendrer un discours et interchangeables par conséquent paradigmatiquement au sein de leur catégorie des espèces de mots. Cette définition vaut notamment pour les locutions prépositives ou conjonctives du type *auprès de*, *à côté de*, *au point de*, *par rapport à*, *à la hâte*, *à peu près*, etc.

Ou bien ce terme peut être appliqué à des sémions complexes dans lesquels les formes peuvent être complétés par la partie lexématique en fonction de l'actualisation du propos. Il en est ainsi par exemple dans les locutions adverbiales :

Agir d'une manière/d'une façon *satisfaisante, discrète, convenable*,... etc. (Šabršula, 1983: 86).

5. Conclusion

Sans contester que les deux termes « expression/locution » font partie intégrante et fonctionnelle du domaine phraséologique en français, nous nous permettons de lever des distinctions dans leur usage en cessant de les considérer comme des désignations synonymiques pour le même type des unités phraséologiques.

En nous appuyant sur les analyses esquissées ci-dessus, l'un de deux termes – celui de « locution » couvre la catégorie des groupements de mots dont l'usage est figé, c'est-à-dire fixé par la convention, et dont les constituants lexicaux ont un sens complet, mais qui cependant ont une valeur référentielle et servent d'outils pour former un énoncé bien structuré et logique comme dans l'exemple suivant : le train *en provenance de Lyon*.

À l'opposé de « locution », nous concevons une « expression » comme un hyperonyme générique englobant toutes les séquences du discours ayant une valeur expressive, forgée suite à divers types de changements de sens. Une « expression » forme par conséquent l'avant-dernier barreau de l'échelle des phénomènes phraséologiques, juste avant les énoncés phrastiques du genre proverbial (p. ex. : *L'habit ne fait pas le moine.*) à la différence desquels elle nécessite une actualisation dans le discours à l'aide des actants.

Résumé. Kategorie francouzských frazeologických jednotek, která odpovídá typu ustálených slovních obrátů s přeneseným významem, nemá terminologicky jasně vymezené pojmenování. Existuje několik ekvivalentů („expression“, „locution“, etc.), jež jsou i v odborné lingvistické terminologii používány jako synonymní bez hlubšího rozlišení. Vodítkem k systemizaci může být práce G. Grosse (*Les expressions figées en français*), v níž autor vymezuje termín „locution“ jako polylexikální ustálené slovní spojení např. předložkového nebo spojkového typu, které napomáhá syntaktickému uspořádání výpovědi. Používání pojmu „expression“ je tímto rezervováno pro jazykový výraz, jehož složky ztratily svůj původní význam ve prospěch celku a tvoří tak jazykový prostředek typický pro daný jazyk, který zpravidla není doslova přeložitelný do cizích jazyků.

Bibliographie

- BALLY, Ch. (1905), *Précis de stylistique*, Genève: Eggimann.
BENVENISTE, E. (2000), *Problèmes de linguistique générale*, 2, Paris: Gallimard.
FRATH, P. et GLEDHILL, Ch. (2005), “Qu'est-ce qu'une unité phraséologique ?”, in: Bolly, C, Klein J-R & Lamirov, B. (éds.) *La Phraséologie dans tous ses états, Actes du colloque “ Phraséologie 2005 ”*, Louvain-La-Neuve, 13–15 oct. 2005, Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain, 31/2–4, 11–25.
GONZÁLEZ REY, I. (2002), *La phraséologie du français*, Toulouse: Presses universitaires du Mirail.
GROSS, G. (1996), *Les expressions figées en français*, Paris: Ophrys.

- GUIRAUD, P. (1961), *Les locutions française*, Paris: PUF, Que sais-je ?
Institut Nationale de la Langue Française, [<http://www.inalf.fr/tlfi>; 4.1.2011].
- REY, A., CHANTREAU, S. (1999), *Dictionnaire des expressions et locutions*, Paris: Le Robert.
- SAUSSURE, F., de (1972), *Cours de linguistique générale*, Paris: Payot.
- SECHEHAYE, A. (1921), “Locutions et composés”, *Journal de psychologie normale et pathologique*, vol. 18, 654–675.
- ŠABRŠULA, J. (1983), *Základy francouzské lexikologie*, Praha: SPN.

Jana Brňáková
Katedra romanistiky
Filozofická fakulta
Ostravská univerzita v Ostravě
Reální 5
CZ–701 03 OSTRAVA 2
République tchèque